

FORMATION GENERALE
MITIC (Médias, Images, Technologies de l'Information et de la Communication) : année scolaire 2019-2020
Degré secondaire I (cycle 3) : nombre de périodes par semaine

Années ↓	BERNE	FRIBOURG	GENÈVE		JURA
Semaines/an →	39	38	38½		39
Période de : →	45 minutes	50 minutes	45 minutes		45 minutes
9e	Générale / Moderne Section préparant aux écoles de maturité (SPEM)	Exigences de base (EB) / Générale / Prégymnasiale	R1 : niveaux d'attente de base / R2 : niveaux d'attente moyens / R3 : niveaux d'attente élevés : Informatique		Cours communs
	1 Education numérique ¹	1	1		2
10e	Générale / Moderne Section préparant aux écoles de maturité (SPEM) ²	Exigences de base (EB) Générale	Prégymnasiale	Communication et technologie (CT) Cours spécifique obligatoire : Informatique ³	-
	-	1	~0.5	2	-
11e	Générale / Moderne Section préparant aux écoles de maturité (SPEM)	EB / Générale ⁴	Prégymnasiale Sciences ⁴	CT / LC / LS ⁵ Médias & Images	Communication et technologie (CT) Cours spéc. oblig. : Informatique ³
	-	2	1	1	2

Années ↓	NEUCHÂTEL	TESSIN	VALAIS	VAUD	
Semaines/an →	39	36½	37	38	
Période de : →	45 minutes	50 minutes	45 minutes	45 minutes	
9e	Cours communs ⁶	7	Cours communs	Voie pré-gymnasiale (VP) Voie générale (VG) ^{7/8}	Voie générale (VG) ⁹ OCOM
	0,5	-	1	10 périodes par année	2
10e	Cours communs ⁶	7	-	Voie pré-gymnasiale (VP) Voie générale (VG) ^{7/8}	Voie générale (VG) ⁹ OCOM
	1	-	-	10 périodes par année	2
11e	Option professionnelle obligatoire ¹⁰ Informatique appliquée et gestion	7	-	Voie pré-gymnasiale (VP) Voie générale (VG)	Voie générale (VG) ⁹ OCOM
	4	-	-	-	2

© IRDP/Secteur Documentation – Neuchâtel (2020)

Ces données ont été revues et approuvées par les départements de l'instruction publique romands et tessinois de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP).

¹ Cette leçon sera introduite en 2021 en 10^e et 11^e de la scolarité obligatoire.

² Option facultative selon offre de l'école.

³ Cours spécifique obligatoire, cf. "compléments cantonaux" ci-dessous.

⁴ Option obligatoire, cf. "compléments cantonaux" ci-dessous.

⁵ CT : Communication et technologie; LC : Langues vivantes et communication; LS : Littéraire-Scientifique avec Profil Latin (L), Profil Langues vivantes (LV) et Profil Sciences (S).

⁶ Egalement intégrés à la *Formation générale* et aux autres branches.

⁷ Intégrés aux autres branches.

⁸ En complément, *Bain informatique* mis en place dans le cadre de l'enseignement d'une ou de plusieurs disciplines de la grille horaire à raison de 10 périodes par année scolaire.

⁹ 1 option de compétences orientée métiers (OCOM) *MITIC*, cf. "compléments cantonaux" ci-dessous. Selon les projets de formation et en regard des exigences de la VP, les élèves de la VG ont la possibilité de choisir une option spécifique (OS) de la VP et de suivre un enseignement de voie pré-gymnasiale dans quelques disciplines. Les élèves de la VG choisissent une option spécifique ou une option de compétences orientée métiers (OCOM), cf. "compléments cantonaux" ci-dessous.

¹⁰ Les options professionnelles obligatoires sont données sur un semestre; l'élève suit 2 options sur 4 durant l'année, cf. "compléments cantonaux" ci-dessous. Trois périodes sont consacrées à l'option proprement dite et une période est consacrée à la préparation d'un portfolio de compétences.